

Règlement SAE

Ce règlement a pour but d'encadrer la pratique de l'escalade en SAE au sein du CAF. Tout écart à ce règlement peut entraîner le refus d'accès à un créneau, pour une séance ou pour la saison complète. Nous considérons qu'une fois ce règlement publié, et votre inscription validée, vous avez lu et approuvé l'ensemble de ce document, et par conséquent, vous engagez votre propre responsabilité en cas d'accident en dehors des règles établies.

I. Prérequis :

1. Matériel :

- Chaussons pour grimper
- Chaussures **fermées** pour assurer
- Baudrier
- Système d'assurage (Huit interdit)
- Magnésie en poudre interdite (liquide ou en boule autorisées)
- Carte du club

Votre matériel doit être en bon état et suffisamment récent. La durée de vie potentielle de votre matériel textile (baudrier, sangle, etc.) est de 10 ans (cela peut varier selon les fabricants). Cette durée de vie potentielle concerne un équipement non utilisé, stocké à l'obscurité et dans de bonnes conditions de température et d'humidité. Cela veut dire que votre matériel peut potentiellement aller jusqu'à 10 ans, donc pas au-delà, mais qu'il faudra le changer bien avant selon votre utilisation. Pour une utilisation intensive il vaut mieux le changer au bout de 5-6, à voir en fonction des modèles.

2. Licence :

Votre licence doit être à jour dès la première séance. Lorsque vous prenez votre licence, elle est valable jusqu'au 1er octobre de l'année suivante. Au-delà de cette date, si vous n'avez pas renouvelé votre licence, nous vous désinscrivons de votre accès libre ou cours sans préavis.

Vérifiez également vos informations sur votre espace du site des collectives (numéro de téléphone, adresse mail et personne à contacter en cas d'urgence).

3. Accès :

Avec le système actuel, vous avez deux moyens d'accéder à une séance d'escalade. Soit votre créneau principal, soit tous les autres créneaux 2 jours avant la séance. Dans les deux cas, vous devez être inscrit à la collective du jour. Nous imposons un nombre maximum de grimpeurs par mur pour des raisons évidentes de sécurité. Il existe une liste d'attente, si pendant la période d'inscription un inscrit libère sa place, le 1er sur liste d'attente passe en inscrit.

Si au cours de la saison, vous ne pouvez plus venir, merci de prévenir votre initiateur pour libérer votre place. Votre paiement peut être remboursé uniquement sur présentation d'un certificat médical (uniquement pour les cours).

4. Autonomie :

Pour pouvoir grimper à un créneau d'escalade du CAF, vous devez être autonome. Si votre autonomie n'a pas déjà été validée, nous vous ferons passer un test en début d'année pour vérifier que :

- Vous savez vous équiper et vous encorder
- Vous savez assurer en tête et en moulinette
- Vous savez dynamiser une chute
- Vous savez clipper les dégaines et le relais.

Dans la pratique, vous serez en binôme pour valider cette autonomie, vous devrez donc être à l'aise pour faire une chute. Si vous n'avez jamais fait d'escalade, ou que cela fait longtemps, nous vous invitons fortement à vous inscrire à un cours, il y a régulièrement des nouveautés en escalade.

Pour savoir si votre autonomie a déjà été validée, rendez vous sur votre [espace licencié](#) sur le site de la FFCAM, dans l'onglet "mes formations". Cette autonomie est valable dans tous les clubs affiliés à la FFCAM.

II. Pratique

En début de séance, présentez-vous à un initiateur pour confirmer votre présence. Si vous arrivez en retard et que l'initiateur est en train de grimper, attendez qu'il ait fini et présentez-vous.

En fin de séance, s'il n'y a pas une autre séance après, il faudra que toutes les cordes soient mises dans les relais, enlevées de dégaines et lovées. En fonction du gymnase où vous êtes, il pourra y avoir d'autres choses à faire, comme plier des tapis etc., l'initiateur vous le fera savoir.

1. Mise en place :

- Partenaires check : Que vous soyez grimpeur ou assureur la méthode est la même :
 - Commencez par vérifier votre baudrier (les sangles ne doivent pas se croiser ou tourner sur elles mêmes, ce qui peut être serrer doit l'être)
 - Contrôlez votre nœud de huit, ou système d'assurage.
 - Ensuite si vous êtes en moulinette : vous suivez la corde et vérifiez que la corde passe bien dans les deux mousquetons du relais et qu'elle ne se croise pas. Si vous êtes dans un devers, la corde du grimpeur doit passer dans les dégaines.
 - Si vous grimpez en tête : vérifiez que la corde soit sans nœud et que vous n'avez pas pris le deuxième bout d'une corde déjà utilisée.
 - Pour finir vous contrôlez le système d'assurage ou nœud de votre binôme, puis son baudrier. Votre binôme fait la même chose mais dans le sens inverse.
- Il est obligatoire d'assurer avec des chaussures fermées. Assurer pieds nus, en chaussons (même pliés sous le talon), en tongs ou autres est donc interdit. Il y a deux raisons à cela :
 - La première est pour votre sécurité, chaque année des grimpeurs de tout niveau se blessent en assurant une chute (chevilles ou orteils).
 - La seconde est pour respecter les lieux, la mairie nous impose de ne plus se déplacer en chaussons aux pieds des voies pour éviter les traces noires des chaussons sur les sols des gymnases.
- La zone d'assurage doit être dégagée pour ne pas gêner l'assureur. Les téléphones, gourdes, sac à magnésie ou gilet n'y ont pas leur place ici. Mettez-les à côté.
- S'il y a un grimpeur qui vient de commencer à monter, attendez afin de laisser suffisamment de distance entre vous au cas où il chuterait.

2. Ascension :

- L'assureur doit parer le grimpeur en tête tant qu'il n'a pas mis la première dégainé.
- L'assureur ne doit jamais lâcher la corde sous son système d'assurage. Cela vaut pour tous les systèmes d'assurage (grigri y compris).
- La main qui est sur la corde sous le système d'assurage doit être sous le système pour que ce dernier fonctionne correctement en cas de chute.
- La zone la plus dangereuse pour une chute, pas la seule, est quand elle arrive avant que le grimpeur n'ait mis la troisième dégainé car il y a un grand risque de retour au sol. Tant que le grimpeur n'a pas mis cette troisième dégainé, l'assureur doit rester proche du mur (~ 1m). Après ça, l'assureur peut se reculer, sans quitter le tapis (2m max).
- L'assureur avale le mou dans la corde avec la méthode des 5 temps, qu'il soit en moulinette ou en dessous de la dégainé qu'il vient de mettre. Il doit faire en sorte qu'il n'y ait jamais trop de mou dans la corde.
- Même si le grimpeur est en moulinette, l'assureur doit rester sur les tapis.
- Le grimpeur ne doit jamais avoir la corde derrière la jambe, si cela arrive son assureur doit le prévenir et le faire changer de position.
- En cas de chute en tête, l'assureur doit faire un « assurage dynamique ». Pour cela, il faut qu'au moment de la chute (quand la corde va se tendre pour être précis), l'assureur donne du mou en s'avancant vers le mur jusqu'à poser son pied pour se retenir.
- Le grimpeur doit mettre toutes les dégaines, de la première à la dernière.

3. Descente :

- Une fois que la corde est passée dans les deux mousquetons du relais, l'assureur prend sec le grimpeur.
- L'assureur se positionne proche du mur et se décale de l'axe de la voie, sans être sous un autre grimpeur et sans gêner les autres assureurs. Si l'assureur est trop léger, il peut poser un pied contre le mur.
- L'assureur doit maîtriser la vitesse de la descente et ralentir quand son grimpeur s'approche d'un autre grimpeur. Priorité aux grimpeurs qui montent.
- Une fois que le grimpeur est au sol, il défait complètement son nœud de huit, et avale la corde s'il n'a pas fini la voie (en tête).

III. Conditions de refus ou de désinscription

- Trop d'absence : si vous ne venez pas entre 2 vacances (Rentrée → Toussaint, Toussaint → Noël, Noël → Février). Réfléchissez bien avant de vous inscrire, vous vous engagez pour une saison entière.
- Comportement inadapté : que ce soit dans vos interactions avec les autres membres de la collectives, ou si vous grimpez/assurez sans appliquer les règles de sécurité citées dans ce règlement.

IV. Communication :

Il y a désormais 4 adresses mail pour l'escalade au CAF :

- escalade.acceslibre@cafannecy.fr : pour tout ce qui concerne les séances en accès libre.
- escalade.cours@cafannecy.fr : pour tout ce qui concerne les cours.
- escalade.formation@cafannecy.fr : pour ce qui concerne les autonomies escalade et les formations pour devenir initiateur escalade.
- escalade@cafannecy.fr : pour tout ce qui ne concerne pas les trois précédentes.

À propos de la mailing liste, il y a 3 adresses :

- Escalade-caf-annecy+subscribe@googlegroups.com : c'est à cette adresse qu'il faut envoyer un mail pour vous **inscrire**.
- Escalade-caf-annecy+unsubscribe@googlegroups.com : pour vous désinscrire. Si vous devez changer d'adresse mail, désinscrivez-vous puis re-inscrivez-vous avec la bonne .
- Escalade-caf-annecy@googlegroups.com : pour envoyer un mail à tous les inscrits à la mailing liste (~300 personnes).

Pour vérifier que vous êtes bien inscrit et pour consulter les mails précédemment envoyés, rendez-vous sur <https://groups.google.com> (communication)

V. En cas d'accident :

En amont :

Vous pouvez informer l'initiateur de vos compétences, si vous êtes médecin, que vous avez une formation de premier secours ou que vous êtes initiateur dans une autre activité par exemple. Vous pouvez également l'informer de vos éventuels antécédents médicaux. Nous vous demandons aussi de nous informer de la présence d'un risque d'accident (un grimpeur s'encorde mal par exemple).

Au moment de l'accident :

D'abord arrêtez ce que vous êtes en train de faire, quand il y a un accident la priorité est d'éviter qu'il n'y en ait un autre. Arrêtez-vous à la dégainé la plus proche si vous grimpez, verrouillez votre système d'assurage avec un nœud de mule si vous assurez. L'initiateur vous dira ensuite si vous pouvez continuer ou non en fonction de la gravité de l'accident.

C'est l'initiateur qui prendra les directives, il pourra vous demander d'intervenir pour l'aider.

Voici les tâches qu'il faudra faire :

1. Suspendre l'activité
2. Appeler les secours (par une personne ayant au minimum le PSC1)
3. S'occuper du blessé (par une personne ayant au minimum le PSC1)
4. Vérifier l'état physique et mental de l'assureur
5. Informer le gardien
6. Simplifier l'accès pour les secours
7. Envoyer une personne à l'entrée du gymnase/parking
8. Contacter le responsable de l'activité escalade
9. Contacter la personne à appeler en cas d'urgence (par l'initiateur)